

# TERRES

## EN BORD DE MER



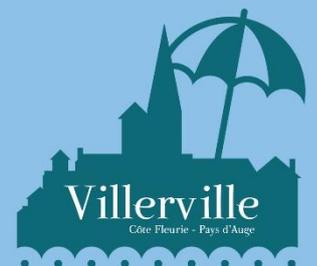
Expo-vente de  
**CERAMIQUES**  
à VILLERVILLE

17-18 juillet 2021  
de 10h à 19h

**LE GARAGE**  
10 rue du Général Leclerc  
14113 VILLERVILLE

*Entrée libre*

sharing stories  
**in DEAUVILLE**



**TERRES EN BORD DE MER**  
**Expo-vente de céramiques à Villerville**

**APPEL A EXPOSANTS**

**La Commune de Villerville, Village de Caractère du Calvados, sélectionné pour concourir au « Village Préféré des Français 2021 », situé en bord de mer entre Trouville et Honfleur,**

Village qui séduit chaque année de nombreux touristes et visiteurs,

Organise dans la salle dite « **LE GARAGE** », une exposition de céramistes, dénommée « **TERRES EN BORD DE MER – Expo-vente de céramiques à Villerville** » sous la forme de location d'espaces d'exposition.

**Souhaitant mettre en valeur le travail de la terre sous toutes ses formes, artistiques et utilitaires, cette exposition est ouverte à tous artistes ou artisans travaillant l'argile, ainsi qu'aux galeries et associations présentant le travail de céramistes.**

**Date :** Samedi 17 et dimanche 18 juillet 2021,

**Lieu :** LE GARAGE, 10 rue du Général Leclerc, 14113 Villerville,

**Emplacements :**

La salle « LE GARAGE », espace d'environ 500 m<sup>2</sup> présentant une architecture industrielle très typique avec structure métallique et éclairage zénithal, a été divisée en espaces de 7,5 m<sup>2</sup> : 3m x 2,50m avec une table et deux chaises, et/ou des stèles ou présentoirs s'ils souhaitent en apporter.

Les espaces sont ouverts, délimités au sol, et ne sont pas matérialisés par des panneaux séparateurs.

**Prix :**

150 € par stand, comprenant un emplacement de 7,5m<sup>2</sup>, 1 table (0,75m x 1,80 m) et 2 chaises. Il n'y a pas d'électricité prévue dans les stands, la salle étant très lumineuse toute la journée par la lumière du jour. Parking gratuit pendant les deux jours pour un véhicule (badge de stationnement exposant).

**Candidature :**

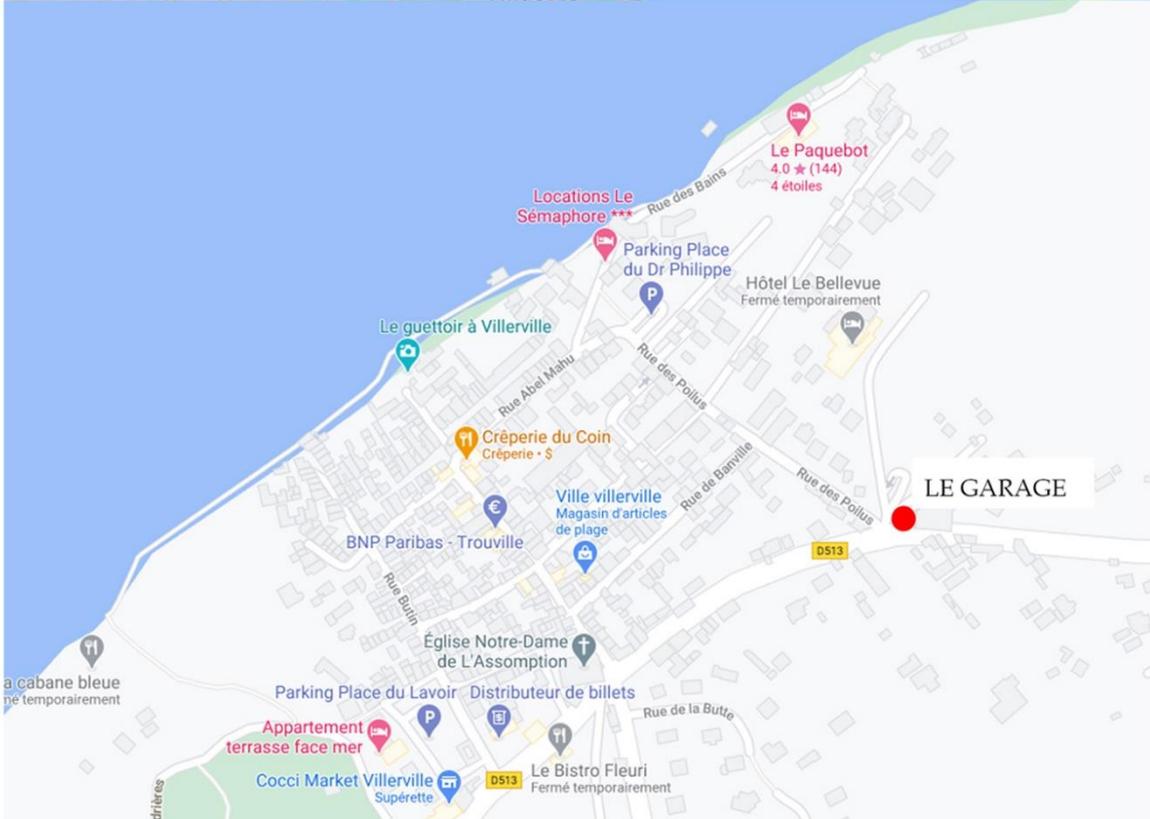
Candidature par mail à l'adresse [anim@villerville.fr](mailto:anim@villerville.fr), avec le titre **TERRES EN BORD DE MER**.

Le dossier comprendra :

- Un justificatif de statut professionnel (Kbis, carte de la Maison des Artistes, attestation pour les autoentrepreneurs, n° Siret)
- Une attestation d'assurances de responsabilité civile professionnelle valable aux jours de l'exposition
- Un CV et une présentation du travail succincts.
- 5 photos représentatives des œuvres qui seront présentées sur le stand ;

Date limite réception des dossiers : **dimanche 18 avril à minuit**

Informations générales sur l'exposition et sur le village : <https://www.villerville.info/>





**TERRES EN BORD DE MER**  
**Expo-vente de céramiques à Villerville**

**RÈGLEMENT**

La Commune de Villerville, 40 rue du Général Leclerc, 14113 Villerville,

Organise dans la salle dite « **LE GARAGE** », une exposition de céramistes, dénommée « **TERRES EN BORD DE MER – Expo-vente de céramiques à Villerville** » sous la forme de location d'espaces d'exposition selon les modalités exposées dans le présent règlement. Souhaitant mettre en valeur le travail de la terre sous toutes ses formes, artistiques et utilitaires, cette exposition est ouverte à tous artistes ou artisans travaillant l'argile, ainsi qu'aux galeries et associations présentant le travail de céramistes.

**MODALITÉS :**

**Date :** Samedi 17 et dimanche 18 juillet 2021,

**Lieu :** LE GARAGE, 10 rue du Général Leclerc, 14113 Villerville,

**Emplacements :**

La salle « LE GARAGE », espace d'environ 500 m<sup>2</sup> présentant une architecture industrielle très typique avec structure métallique et éclairage zénithal, a été divisée en espaces de 7,5m<sup>2</sup> : 3m x 2,50m avec une table et deux chaises, et/ou des stèles ou présentoirs s'ils souhaitent en apporter.

Les espaces sont ouverts, délimités au sol, et ne sont pas matérialisés par des panneaux séparateurs. Ils sont répartis sur l'ensemble de la salle et seront attribués aux artistes et artisans sélectionnés lors de la confirmation de l'inscription, sans qu'il soit possible de contester cette attribution pour quelque cause que ce soit.

Il n'y a pas de lieu de stockage en dehors du stand.

**Prix :**

150 € par stand, comprenant un emplacement de 7,5 m<sup>2</sup>, 1 table (0,75m x 1,80 m) et 2 chaises.

Il n'y a pas d'électricité prévue dans les stands, la salle étant très lumineuse toute la journée par la lumière du jour. Parking gratuit pendant les deux jours pour un véhicule (badge de stationnement exposant).

**Ventes des œuvres :**

Les exposants sont libres de vendre leurs œuvres au prix qu'ils le souhaitent, la Commune ne prend aucune commission sur les ventes.

**Exposants :**

Cette exposition est ouverte à tous artistes et artisans potiers, céramistes, sculpteurs utilisant la terre comme moyen d'expression, ainsi qu'aux galeries et associations présentant le travail de céramistes.

### **Candidature :**

Candidature par mail à l'adresse [anim@villerville.fr](mailto:anim@villerville.fr), avec le titre **TERRES EN BORD DE MER**.

Le dossier comprendra :

- Un justificatif de statut professionnel (Kbis, carte de la Maison des Artistes, attestation pour les autoentrepreneurs, n° Siret)
- Une attestation d'assurances de responsabilité civile professionnelle valable aux jours de l'exposition
- Un CV et une présentation du travail succincts.
- 5 photos représentatives des œuvres qui seront présentées sur le stand ;

Date limite réception des dossiers : **dimanche 18 avril à minuit**

### **Sélection :**

La Commission Animation Culture de la Commune de Villerville étudiera les dossiers reçus et informera les candidats retenus par mail le **lundi 26 avril 2021**.

Les candidats retenus devront confirmer leur présence par mail et par l'envoi du présent règlement signé accompagné d'un chèque de 150 euros à l'ordre du Trésor Public au plus tard le **vendredi 7 mai 2021**.

### **Annulation/Désistement**

L'inscription est définitive. En cas de désistement du fait de l'exposant, l'intégralité de la somme encaissée sera conservée par la Commune à titre d'indemnité.

En cas d'annulation du fait de la Commune, ou du fait d'une réglementation nationale, (sanitaire ou autre), l'intégralité de la somme encaissée sera remboursée à l'exposant.

### **Œuvres exposées :**

Les œuvres exposées doivent être en céramique. Elles pourront être accompagnées de photos, dessins ou cartes postales en rapport avec le travail céramique présenté.

### **Installation :**

L'exposition est ouverte au public **samedi 17 juillet et dimanche 18 juillet, de 10h à 19h**.

Arrivée et installation des exposants : **vendredi 16 juillet à partir de 14h ou samedi 17 juillet à partir de 7h. Ouverture de l'exposition à 10h**.

Les exposants ont à charge d'organiser leur stand comme ils le souhaitent, et s'engagent à le faire dans un esprit de qualité de l'exposition.

Les tables devront obligatoirement être couvertes d'un tissu blanc en coton, en lin ou en tissu M1, fourni par l'exposant, afin d'unifier la présentation générale.

### **Démontage**

Le démontage du stand ne peut pas commencer avant le **dimanche 18 juillet 2021 à 19h**, et devra être terminé à **23 h**.

Les stands, ainsi que les tables et chaises doivent être rendus propres, les poubelles doivent être débarrassées. L'exposant devra faire constater par un représentant de la Commune l'état de son stand avant son départ.

### **Présence :**

La présence des exposants sur leur stand est obligatoire, ainsi que le respect des horaires d'ouverture et de fermeture.

Les portes seront ouvertes à 14h le vendredi, 7h le samedi, et à 9h45 le dimanche, et fermées à 21h le vendredi, à 19h15 le samedi et à 23h15 le dimanche, par un représentant de la Commune.

Durant les horaires d'installation, d'ouverture au public, et de démontage, l'exposant est responsable de la surveillance de son stand.

**Casse, perte, vol :**

En cas de perte, vol ou de dommage de quelque nature que ce soit, aucune responsabilité ne pourra être attribuée à la Commune

**Communication :**

La commune prend en charge la communication générale de l'événement : Impressions de flyers et d'affiches, distribution dans les offices de touristes, diffusion sur les réseaux sociaux, invitations VIP de son réseau local.

Dans le cas où un exposant souhaiterait obtenir des outils de communication pour son usage personnel, un kit de 100 flyers et 5 affiches sera proposé pour un prix de 25 € à commander et régler au moment de la confirmation de son inscription soit au plus tard le **vendredi 7 mai 2021**.

**Droits de reproduction :**

Chaque exposant s'engage à céder ses droits sur l'utilisation des visuels envoyés lors de l'inscription, pour toute communication de la Commune sur internet et via les réseaux sociaux, ainsi que par la presse qui couvrirait l'évènement.

Chaque exposant s'engage à céder ses droits sur l'utilisation des visuels réalisés pendant l'évènement par le ou les photographes de la Commune.

**Vente :**

La responsabilité de la Commune ne peut en aucun cas être retenue en cas de conflit de quelque nature que ce soit entre acheteurs et exposants.

Pour des raisons statistiques, la Commune demande à chaque exposant de lui faire connaître le chiffre d'affaires réalisé ainsi que les contacts professionnels pris lors de l'exposition. Merci de réserver un bon accueil à la personne de la Commune en charge de cette tâche. Ces informations individuelles seront traitées comme confidentielles, seul l'ensemble statistique de ces résultats matériels et immatériels pouvant être utilisé par la Commune pour sa communication sur l'évènement.